



POLYNESIE
FRANCAISE

MISSION D'ASSISTANCE A LA POLYNESIE FRANÇAISE.

Après la précédente demande du Président Temaru, les difficultés budgétaires et financières de la Polynésie française ont conduit le Président Gaston Tong Sang à demander au Gouvernement¹ l'expertise des corps d'inspection de l'Etat, et notamment de l'Inspection générale des finances, pour identifier les marges de manœuvre, notamment budgétaires, pouvant être dégagées. Par lettre du 1^{er} février 2010, le Premier Ministre a répondu favorablement à cette demande.

La mission d'assistance devra, à partir des analyses et constats effectués, formuler des recommandations et proposer des pistes de réformes au Gouvernement de la Polynésie française. Ces pistes de réforme devront permettre une amélioration de l'efficacité des politiques publiques conduites par le territoire sans qu'il soit nécessaire d'accroître le niveau des prélèvements obligatoires.

Les objectifs poursuivis au travers de ces pistes de réforme seront notamment :

- de revenir à l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible ;
- de dégager, sur le budget de fonctionnement, une épargne nette permettant d'accroître l'autofinancement de l'investissement public ;
- de rechercher un dimensionnement plus adéquat de la sphère publique (60 services administratifs, 32 établissements publics, SEM...etc), pouvant également conduire à abandonner des actifs non essentiels.

La mission d'assistance devra intervenir rapidement compte tenu, notamment, de la mise sous surveillance de la notation de la Collectivité par Standard and Poor's ou du déficit de la Caisse de prévoyance sociale.

Le champ couvert par la mission d'assistance se décline en cinq axes.

1 - L'identification de marges de manœuvre sur le budget de la collectivité est indispensable pour permettre à la collectivité de prendre les décisions lui permettant un retour à l'équilibre.

.../...

¹ Par courriers en date du 31 décembre 2009 au Premier ministre et en date du 1^{er} janvier 2010 au ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

En dépenses, pour mettre en œuvre l'objectif annoncé d'une réduction de 30 % en cinq ans de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, l'analyse devra notamment porter sur les transferts et subventions et sur la masse salariale, qui représentent respectivement 50 % et 30 % environ des dépenses de fonctionnement. La mission veillera également à identifier les marges de manœuvre concernant le « train de vie » des différentes structures qui concourent à l'administration du territoire.

En matière de recettes de la collectivité, la mission formulera une appréciation de la structure des recettes fiscales (directes et indirectes, répartition entre les ménages et les entreprises...) et de l'efficacité de la politique fiscale conduite par le Pays au regard notamment des objectifs habituellement attendus de la fiscalité (rendement et financement des services publics, équité, redistribution). Les marges de manœuvre que constituent une meilleure connaissance de l'assiette fiscale, l'amélioration du civisme fiscal ou une plus grande efficacité du recouvrement (outils et procédures) devront être explorées. L'examen des pertes de recettes (défiscalisation, ressources affectées) peut également offrir des marges supplémentaires.

Des études ont été réalisées en 2008 et 2009 par les services de la Collectivité sur la possibilité de mettre en œuvre une imposition sur le revenu. La mission évaluera les hypothèses et la méthodologie retenues dans ces études ainsi que les conclusions auxquelles celles-ci aboutissent. Elle précisera en particulier les conditions qui seraient nécessaires à leur mise en œuvre. Compte tenu des délais prévisibles, la voie d'une optimisation de la fiscalité existante sera explorée.

La diminution de la dépense fiscale afférente à la défiscalisation des investissements sera également expertisée.

2 - Pour mettre en œuvre l'objectif annoncé d'une réduction significative du nombre de structures publiques, l'examen des divers satellites et démembrements de la collectivité (établissements publics administratifs ou industriels et commerciaux, SEM, GIE, budgets annexes...) sera conduit sans concession.

Il conviendra d'appréhender ces organismes par grands secteurs d'intervention, en fonction de leurs enjeux financiers et budgétaires, parmi la liste (non limitative) figurant ci-dessous :

- la sphère télécommunications / média / communication : office des postes et télécommunications (OPT), Tahiti Nui TV (TNTV), Agence Tahitienne de presse (ATP), institut de la communication audiovisuelle (ICA) ;

- le secteur équipement / aménagement / logement : SAGEP, Etablissement d'aménagement et de développement (EAD), office polynésien de l'habitat (OPH), fonds de développement des archipels, Etablissement de gestion et d'aménagement de TEVA ;

- les interventions en matière de pêche et de productions agricoles et maritimes : SA huilerie de Tahiti, établissement public « Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC) », Etablissement Vanille de Tahiti (EVT), SEM « abattage de Tahiti », SEM Tahiti Nui Rava'ai (TNR), qui effectue le portage de bateaux de pêche défiscalisés, la Maison de la Perle, très récemment créée,

- les interventions en matière d'insertion et de formation, notamment l'Etablissement public administratif pour la prévention (EPAP).

En outre, de manière horizontale, la mission examinera le pilotage par le territoire de ses multiples démembrements, l'efficacité de leur gouvernance et leur réelle autonomie de gestion.

3 - L'équilibre de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et le financement des déficits sociaux devront être expertisés. La situation de la CPS sera examinée en ce qui concerne notamment les dépenses de maladie, le régime de solidarité et la retraite. A partir des travaux et des études actuarielles réalisés en 2009, la mission s'assurera que les constats qui en découlent sont partagés par l'ensemble des acteurs. Elle formulera des propositions de réforme, dont la mise en œuvre pourrait commencer à intervenir dès le 1^{er} janvier 2011.

L'impact financier pour la CPS de l'ouverture prochaine du nouvel hôpital (augmentation des charges de fonctionnement par rapport au centre hospitalier actuel) sera évalué et pris en compte dans les orientations précitées.

Pour formuler ses constats et propositions, la mission s'appuiera, outre les services de la CPS et les autorités du territoire, sur des rencontres avec les partenaires sociaux.

4 - La réforme communale (gestion budgétaire et contrôle financier, statut des personnels communaux, extension des compétences...) en cours de mise en œuvre devra donner lieu à un bilan d'étape. Celui-ci abordera la question des ressources communales au travers de leur potentiel fiscal, du fonds intercommunal de péréquation (FIP) et de la réforme annoncée de la DGDE. Des recommandations sont attendues sur le rythme et les modalités de poursuite de la réforme communale.

5 - Enfin, l'efficacité de certaines interventions économiques de la Collectivité, dont les aides individuelles à l'emploi, pourrait faire l'objet d'une évaluation et, s'il y a lieu, de propositions.

L'efficacité de la mission d'assistance requiert une collaboration étroite de toutes les parties prenantes. Celle-ci aura directement accès à l'ensemble des documents (comptes, budgets, documents annexes..) qui lui paraissent nécessaires à la réalisation de ses constats et propositions, au sein notamment de la collectivité, de ses satellites (EPA, EPIC, budgets annexes, SEM, GIP, GIE), des sociétés dans lesquelles la collectivité est directement ou indirectement actionnaire ainsi que de la CPS. Elle sera aussi destinataire des études réalisées par les services de la collectivité ou pour son compte (par exemple, en matière fiscale ou de réforme de la protection sociale) et, s'il y a lieu, des rapports et notes des commissaires aux comptes.

Les services de la collectivité apporteront un appui sans réserve à la mission. Les ministres et leurs collaborateurs sont invités à apporter leur concours à la mission. A cet égard, le travail déjà réalisé par l'Inspection générale de l'administration de Polynésie française pourra utilement nourrir la réflexion de la mission. Des enseignements pourront enfin être tirés de la démarche d'analyse des risques entreprise depuis mars 2009 par la Collectivité avec l'appui de la cellule d'appui de la DGFIP.

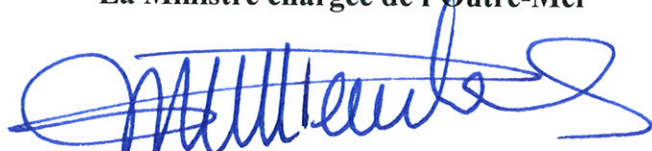
Compte tenu du périmètre de la mission d'assistance, il s'agira d'une mission conjointe regroupant l'Inspection générale des finances, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'administration.



Le grand nombre de sujets traités pourra conduire la mission d'assistance à recommander des audits complémentaires d'approfondissement. Cela pourrait être le cas, par exemple, du logement et de l'habitat ou encore de la société Air Tahiti Nui qui, malgré un resserrement de ses activités sur les liaisons aériennes essentielles, fait courir un risque financier à la collectivité.

Un rapport d'étape – traitant notamment de l'équilibre budgétaire et des satellites et démembrements de la Collectivité – est attendu pour la mi-mai 2010, afin que le gouvernement du territoire soit en mesure d'établir et de mettre en œuvre au plus tôt sa stratégie de réforme. Les modules thématiques et le rapport de synthèse de la mission seront remis avant l'été.

La Ministre chargée de l'Outre-Mer



Marie-Luce PENCHARD

Le Président de la Polynésie française



The stamp is circular with a blue border. The text inside the stamp reads "PRÉSIDENCE" at the top, "Le Président" in the center, and "Polynésie Française" at the bottom, flanked by two small stars.

Gaston TONG SANG